

Ajaccio, le 7/06/2019

L'inspectrice d'académie  
Directrice Académique des Services  
de l'Education Nationale  
de la Corse-du-Sud

à  
Mesdames et Messieurs les  
directeurs d'école

s/ c de Madame et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Education  
Nationale chargés d'une  
circonscription du Premier degré

Division des Moyens et de  
l'Organisation Scolaire

Réf: MLH/CV/  
N° 17 /2019

Dossier suivi par  
Marie-Lise HOUBEAUT

Téléphone  
04 95 51 59 94  
Télécopie  
04 95 51 13 09

E-mail  
cartescoia2a@ac-corse.fr  
bd Pugliesi Conti  
BP 832  
20192-AJACCIO CEDEX 4

### Objet : Stages de réussite – Eté 2019 –

La liste jointe récapitule les stages prévus avec les établissements sites, les dates et horaires validés, les noms des enseignants et leur école de rattachement, les groupes et nombre d'élèves.

En cas de modification éventuelle sur un stage pour raisons **impératives**, merci d'en avertir immédiatement et directement votre Inspecteur (trice) de l'éducation nationale.

Les stages se dérouleront du 26 au 29 août 2019, le matin (de 8 h 30 à 11 h 30 ou bien de 9 h à 12 h selon l'horaire retenu par l'école et validé par l'IEN).

En l'absence d'autres possibilités, notamment sur AJACCIO (un seul site), deux groupes devront être regroupés dans une même salle.

Il vous appartient d'avertir les familles de l'organisation retenue.

J'attire tout particulièrement votre attention sur les points suivants concernant l'organisation :

- Vous devrez avoir en votre possession les numéros de téléphone des responsables de chacun des élèves qui seront accueillis dans votre école; vous veillerez à faire remplir par les parents des élèves concernés la fiche de renseignement, afin de prévenir toute urgence durant le déroulement du stage ;

- Vous vous assurerez d'avoir un numéro de téléphone de contact à la Mairie de la commune ; il vous appartient dès à présent de vous mettre en contact avec la mairie de votre commune pour l'organisation matérielle du stage (horaires, remise des clés, fermeture des portes) ;

Ces éléments devront être mis à la disposition du ou des enseignant(s) qui interviendront dans votre école lors de ces stages.

Il conviendra également de :

- Mettre à disposition des enseignants concernés les consignes générales de sécurité ainsi que les consignes spécifiques éventuelles, compte tenu de l'activité envisagée.
- Faire constater aux enseignants l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction, des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.
- Leur préciser les dispositions particulières liées à la sécurité à l'occasion de travaux éventuellement effectués.
- Faire respecter la loi relative à la lutte contre le tabagisme.

La note technique et toutes les annexes sont accessibles sur le site de la direction académique : <http://web.ac-corse.fr/ia2a/>.

Les tableaux récapitulatifs des stages retenus par école seront mis en ligne dès que possible. Vous pourrez consulter le site pour toute autre information.

Concernant les demandes des écoles qui n'auraient pas été retenues, merci de vous adresser à votre Inspecteur de l'éducation nationale.

Je vous remercie de votre contribution à la réussite de ces stages de réussite.



Virginie FRANTZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Frantz', written over a horizontal line.